

DIPLÔME D'ÉTAT
D'ARCHITECTE
CONFÉRANT
LE GRADE DE
M A S T E R 2

2016/17

SOMMAIRE

CALENDRIER UNIVERSITAIRE	p. 4
PRÉSENTATION DU 2 ^{ème} CYCLE	p. 6
PRÉSENTATION DES UNITÉS D'ENSEIGNEMENT.....	p. 8
COMPOSITION DES UNITÉS D'ENSEIGNEMENT.....	p. 9
CONDITIONS DE PASSAGE DANS L'ANNÉE SUPÉRIEURE ET D'OBTENTION DU DIPLÔME D'ÉTAT D'ARCHITECTE CONFÉRANT LE GRADE DE MASTER.....	p. 12
SECOND CYCLE	p. 16
THÉMATIQUES D'APPROFONDISSEMENT	p. 18
ENSEIGNEMENTS THÉMATISÉS SEMESTRE 9.....	p. 20
ENSEIGNEMENTS NON THÉMATISÉS SEMESTRE 9	p. 24
ENSEIGNANTS SEMESTRE 9.....	p. 25
PROJET DE FIN D'ÉTUDES.....	p. 27
ENSEIGNEMENTS THÉMATISÉS SEMESTRE 10	p. 29
ENSEIGNANTS SEMESTRE 10	p. 34
ANNUAIRE ADMINISTRATIF	p. 35

CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2016 / 17

MASTER S7 - S9

PROJET	COURS	
02.09 - 17.09	INSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES COMMISSION DE FIN DE DROITS À INSCRIPTION	
15.09	16h - RÉUNION D'ACCUEIL DES ÉTUDIANTS EN MOBILITÉ ENTRANTE	
19.09 - 24.09	SEMAINE D'ACCUEIL - INSCRIPTIONS PÉDAGOGIQUES CYCLES LICENCES ET MASTER	
PREMIER SEMESTRE : 26.09.16 → 28.01.17		
26.09 - 01.10	1 - RENTRÉE PROJET	1 - RENTRÉE COURS
03.10 - 07.10	2	
10.10 - 15.10	3	
17.10 - 22.10	4	
24.10 - 29.10	5	
31.10 - 05.11	6 (MARDI 01.11 FÉRIÉ)	
07.11 - 12.11	7 (VENDREDI 11.11 FÉRIÉ)	
14.11 - 19.11	8	
21.11 - 26.11	9	
28.11 - 03.12	10	
05.12 - 10.12	11	
12.12 - 17.12	12	
VACANCES DE NOËL DU 18.12.16 AU 01.01.17 INCLUS		
02.01 - 07.01	13 - FIN DES COURS	13 - RENDU DU MÉMOIRE
06.01		
DATE LIMITE DE REMISE DE DOSSIERS DE CANDIDATURES POUR LES DESTINATIONS NON-EUROPÉENNES ET SCANDINAVES		
09.01 - 14.01	14 - EXAMENS	14 - SOUTENANCE MÉMOIRE
16.01 - 21.01	15 - SEMAINE BLANCHE	15 - SEMAINE BLANCHE
SAMEDI 21.01		
TEST D'ESPAGNOL, D'ITALIEN ET D'ALLEMAND POUR LES CANDIDATS À UN SÉJOUR D'ÉTUDES À L'ÉTRANGER EN 2017/18		
23.01 - 28.01	16 - RENDU PROJET	16 - RENDU PROJET
28.01	JOURNÉE PORTES OUVERTES	
30.01 - 05.02	INTER-SEMESTRE - STAGE	
06.02 - 11.02	INTER-SEMESTRE - STAGE	
14.02 → 16.02	INTER-SEMESTRE - STAGE	
20.02 - 25.02	INTER-SEMESTRE - STAGE	
21.02 À 14H		
RÉUNION ADMINISTRATIVE D'ACCUEIL DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS EN ÉCHANGE AU 2ème SEMESTRE		
24.02 À 16H		
RENCONTRE AVEC LES ENSEIGNANTS POUR LES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS EN ÉCHANGE AU 2ème SEMESTRE		
SAMEDI 25.02		
RATTRAPAGE 1^{ER} SEMESTRE RATTRAPAGE MÉMOIRE		

[→ retour au sommaire](#)

CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2016 / 17

MASTER S8 - S10

PROJET	COURS	
SECOND SEMESTRE : 27.02.17 → 08.07.17		
27.02 - 04.03	1 - RENTRÉE PROJET	1 - RENTRÉE COURS ET PFE
28.02		
DATE LIMITE DE REMISE DE DOSSIERS DE CANDIDATURES POUR LES DESTINATIONS UE ET NON-UE		
06.03 - 11.03	2	
13.03 - 18.03	3	
20.03 - 25.03	4	
27.03 - 01.04	5	
VACANCES DE PRINTEMPS DU 02.04.17 AU 17.04.17 INCLUS		
18.04 - 22.04	6	
24.04 - 29.04	7	
01.05 - 06.05	8 - (LUNDI 01/05 FÉRIÉ)	
08.05 - 13.05	9 - (LUNDI 08/05 FÉRIÉ)	
15.05 - 20.05	10	
22.05 - 27.05	11 - (JEUDI 25/05 FÉRIÉ - ASCENSION)	
29.05 - 03.06	12	
05.06 - 10.06	13 - FIN DES COURS (LUNDI 05/06 FÉRIÉ - PENTECÔTE) RENDU MÉMOIRE D'ÉTAPE	
12.06 - 17.06	14 - EXAMENS - SOUTENANCE MÉMOIRE D'ÉTAPE	
19.06 - 24.06	15 - SEMAINE BLANCHE	
26.06 - 01.07	16 - RENDU DE PROJET	
03.07 - 08.07	VENDREDI 07.07 RATTRAPAGE 2ÈME SEMESTRE ET RATTRAPAGE MÉMOIRE D'ÉTAPE	
03-04-05-06.07	SOUTENANCES PFE	
01.08 - 27.08	FERMETURE ESTIVALE DE L'ENSAPLV	
04.09 - 09.09	SOUTENANCE MÉMOIRE D'ÉTAPE ERASMUS	

[→ retour au sommaire](#)

PRÉSENTATION DU 2ème CYCLE

OBJECTIFS

Le second cycle doit permettre à l'étudiant de maîtriser une pensée critique relative aux problématiques propres à l'architecture; la conception d'un projet architectural de manière autonome par l'approfondissement de ses concepts, méthodes et savoirs fondamentaux; la compréhension critique des processus d'édification dans leurs rapports à divers contextes et échelles et en référence aux différents usages, techniques et temporalités.

Mais également de se préparer aux différents modes d'exercice et domaines professionnels de l'architecture et à la recherche en architecture (art. 4 de l'arrêté du 20 juillet 2005).

Pour l'école, ces finalités sont associées à deux objectifs qui caractérisent le second cycle de l'établissement. Le cycle master est conçu comme un cursus d'approfondissement, clairement différent d'un cursus de spécialisation. Poursuivant la formation dans une visée généraliste, le cursus proposé privilégie la construction par les étudiants d'une relation réflexive aux savoirs et savoir faire, et ainsi une conscience critique et prospective du rôle de l'architecture et des architectes dans la société. Ce cycle master entend pour cette raison favoriser la construction autonome d'un projet de formation référencé à un thème d'approfondissement proposé par l'école, articulé autour du choix par l'étudiant d'un séminaire comme lieu principal d'élaboration d'une problématique d'approfondissement.

LE CURSUS

ORGANISATION GÉNÉRALE DU SECOND CYCLE

D'une durée de deux ans, le second cycle conduit à l'obtention du diplôme d'Etat d'architecte conférant le grade de master, diplôme de l'enseignement supérieur. Il s'organise sur 4 semestres valant 120 ECTS au total. Il correspond à un niveau bac + 5 années d'études. Il comporte 2.200 heures dont 1.200 heures encadrées (dévolues au temps d'enseignement «école») réparties en 11 unités d'enseignement, dont 4 consacrées au projet.

Chaque fin de semestre est suivie d'un inter semestre de quatre semaines qui permet d'intégrer la totalité du temps de stage obligatoire en second cycle dans la continuité du cursus. Les semaines d'enseignement proprement dites sont fixées à 16 pour l'enseignement du projet et à 14 pour le reste des cours, incluant le contrôle continu, les examens et rendus organisés selon le rythme propre à la pédagogie et aux modalités définies et annoncées en amont dans les programmes pédagogiques et en début de semestre par le ou les enseignants coordinateurs. La rentrée des groupes de projet s'effectue une semaine avant la rentrée des cours proprement dits. Le dernier semestre est organisé sur 15 semaines, de façon à laisser aux étudiants une semaine blanche entre la fin de la préparation du PFE et sa soutenance.

ITINÉRAIRE ET THÈMES D'APPROFONDISSEMENT

L'objectif étant la construction autonome d'un projet de formation référencé à un thème d'approfondissement choisi par l'étudiant, l'ENSAPLV a structuré son offre pédagogique en master en fonction d'un ensemble de thèmes.

Six thèmes sont proposés par l'école et adossés - plus ou moins fortement - à des productions de recherche spécifiques :

- Arts et espaces ;
- Édification et cultures techniques ;
- Environnement, territoires et paysages ;
- Patrimoines et mutations ;
- Ville, habitat et société ;
- Théories et critique.

Si chaque thème d'approfondissement constitue un cadrage, il ne dit rien (ou très peu) quant à la manière de le traiter. Il désigne un champ de réflexion donnant lieu à plusieurs interprétations, et par conséquent à plusieurs problématisations et à plusieurs approches, rendues visibles notamment par le truchement des séminaires (voir le tableau de synthèse plus loin). Ces thèmes et ces champs ne correspondent donc ni à un découpage disciplinaire ni à des spécialisations, mais désignent des entrées en matière pour construire et consolider une posture réflexive en architecture, qui ouvrent à chaque fois sur des questionnements appelant l'intervention de plusieurs disciplines.

Les thèmes d'approfondissement sont structurés, et affinés dans la continuité d'un dialogue entre l'école et les équipes pédagogiques, avec l'objectif de faciliter et soutenir auprès des étudiants des choix conscients de construction de leur cursus master, et de favoriser une production interactive des deux travaux personnels principaux du cycle master : le mémoire et le projet de fin d'étude.

Dans chaque thème, plusieurs choix - de séminaires, d'enseignements de projet, d'optionnels - sont proposés. Pour accomplir son parcours d'approfondissement, l'étudiant doit valider la majorité des crédits ECTS (au minimum 86 sur 120 crédits ECTS) dans l'un des thèmes proposés par l'école, dont notamment : deux semestres de séminaire, la soutenance du mémoire, un enseignement de projet, un groupe d'encadrement de projet de fin d'étude, la soutenance du projet de fin d'étude et le stage.

Dans la nouvelle organisation, les enseignements du cycle master sont soit liés au choix d'un thème d'approfondissement (86 crédits ECTS) soit communs (S7 : groupe de projet, construction et représentation, histoire sciences humaines et sociales et économie ; S8 : construction et droit, histoire et philosophie ; 34 crédits ECTS).

LE STAGE DE FORMATION PRATIQUE

Le stage de «formation pratique» se déroule sur une période de deux mois à plein temps (soit 8 semaines). Pour ne pas interrompre la continuité des enseignements, les étudiants seront encouragés à effectuer soit de manière fractionnée, en deux fois, un mois pendant la période d'inter semestre située en février, soit pendant la période des congés scolaires d'été entre la première et la deuxième année. Le stage est encadré par un enseignant habilité choisi par l'étudiant. Le temps du stage n'est pas compris dans le travail encadré mais dans le temps de travail personnel. Les 1200 heures de travail encadré sont donc dévolues au temps d'enseignement «école».

LE MÉMOIRE

Le mémoire est un travail rédigé sous forme de texte d'une cinquantaine de pages qui peut être accompagné de supports graphiques, photographiques ou encore cinématographiques. Le rendu de mémoires a lieu la 1ère semaine après les vacances de Noël.

La soutenance proprement dite a lieu vers la fin du mois de janvier (semaines 14 ou 15 du calendrier universitaire)

Le mémoire doit impérativement être validé lors de la soutenance avec la note minimale de 10/20 pour pouvoir s'inscrire définitivement dans un groupe de PFE au semestre 10 en vue de la soutenance prévue début juillet.

Le rattrapage du mémoire s'effectue à la fin de l'intersemestre. (cf calendrier universitaire)

LES MODES PÉDAGOGIQUES DU CYCLE MASTER

Les séminaires sont positionnés en relation avec un seul thème d'approfondissement. Les enseignements des séminaires fondent, concrétisent et structurent l'offre thématique de l'école. Ils sont les lieux de préparation et de production du mémoire de second cycle. Ils comportent une initiation méthodologique à la recherche. Ils sont organisés au sein des séminaires aux semestres 8 et 9. Ils disposent d'un poids horaire important : 3,5 heures hebdomadaires pour l'enseignement de séminaire au semestre 8 avec 1 heure dévolue au suivi de mémoire (méthodologie) et 4,5 heures hebdomadaires pour l'enseignement de séminaire au semestre 9 avec 2 heures hebdomadaires dévolues au suivi de mémoire (méthodologie). Les enseignements de séminaire représentent ainsi 9,3% du poids horaire global (hors optionnels de séminaire) et 11 ECTS, soit 9% des ECTS.

Les groupes de projet et groupes de PFE sont positionnés en relation avec deux ou trois thèmes d'approfondissement, un positionnement sur un seul thème étant exceptionnel. Ces enseignements ont vocation à accueillir des étudiants qui situent leurs itinéraires d'approfondissement dans plusieurs thèmes. Les situations de projet approfondies apparaissent ainsi comme champs d'étude, de réflexion et d'expérimentation qui nécessitent le croisement de points de vue et d'approches différents. Ils constituent par conséquent le lieu d'échanges transversaux entre étudiants engagés dans des itinéraires d'approfondissement différents. Le second cycle comporte quatre unités d'enseignements majoritairement dévolues au projet, une par semestre, dont l'unité d'enseignements relative à l'encadrement du PFE.

Les articulations entre projet et séminaire s'effectuent et s'affichent par l'adossement à un même thème d'approfondissement, par des échanges à l'intérieur d'équipes pédagogiques transversales et enfin, par des coopérations scientifiques et pédagogiques concrètes, explicitées notamment dans les fiches des enseignements concernés.

Enfin, l'optionnel est un enseignement léger en charge de travail, qui aide l'étudiant à compléter sa formation. Certains sont liés aux séminaires, d'autres aux projets.

Il n'existe pas d'enseignement de langues vivantes obligatoire en second cycle mais une offre d'enseignements optionnels est prévue au sein de l'unité d'enseignements M.7.4 du semestre 7. Elle est vivement recommandée aux étudiants qui souhaitent effectuer une mobilité à l'étranger. Rappelons que l'enseignement des langues vivantes a été renforcé en premier cycle, avec l'exigence d'un niveau minimum à l'issue de ce cycle.

Tous les étudiants, en transfert, souhaitant s'inscrire en second cycle, devront produire un certificat attestant de leur niveau de langue étrangère émis par l'école d'origine ou leur score obtenu à un test linguistique de type IELTS, TOEFL, DELE .

L'enseignement des langues vivantes en second cycle participe de la volonté de l'établissement d'ancrer l'offre d'enseignements de l'école dans une politique des relations internationales. A cette fin, la poursuite de l'enseignement des langues vivantes en second cycle s'effectuera de la manière suivante.

L'étudiant en séjour d'études à l'étranger a la possibilité de valider un optionnel obligatoire de l'unité d'enseignements M.7.4 du semestre 7 par un enseignement de langue dans l'université d'accueil, indépendamment de l'acquisition de cette langue étrangère par un séjour d'études validé dans le cursus de l'ENSAPLV.

Pour les étudiants qui n'optent pas pour un séjour d'études validé à l'étranger, l'ENSAPLV propose un enseignement de langue vivante au titre d'un optionnel de l'unité d'enseignements M.7.4 du semestre 7. L'étudiant choisira alors entre au moins deux langues vivantes : l'anglais ou l'espagnol.

Le programme de cet enseignement du semestre 7 correspond à 49 h, soit 3,5 h hebdomadaires. Il comprend :

- un travail de présentation du projet d'architecture en langue étrangère en liaison avec les groupes de projet de l'unité d'enseignements M.7.1;
- une préparation aux tests d'entrée dans les universités anglophones ou hispanophones de niveau européen B2 de type TOEFL, IELTS ou DELE.

Par ailleurs, l'offre pédagogique du second cycle prévoit des enseignements internationaux dans lesquels sont organisés des ateliers européens ou internationaux. Ces ateliers mettent en présence (sur un sujet choisi en commun) plusieurs équipes d'étudiants de différents établissements encadrés par leurs enseignants et s'inscrivent dans des partenariats établis par l'ENSAPLV avec des établissements d'enseignement supérieur étrangers. La préparation à ces ateliers comprendra également une préparation linguistique intensive sur le sujet traité dans l'atelier (préparation faisant l'objet d'une validation dans le cadre de l'unité d'enseignement portant cet atelier).

Les expériences linguistiques acquises durant le second cycle peuvent ainsi revêtir diverses formes :

- un séjour d'études à l'étranger ;
- la participation à un enseignement bilingue de projet ;
- la participation à un atelier européen ou international ;
- la préparation aux éventuels tests de type TOEFL, IELTS, DELE.

LA MOBILITÉ À L'ÉTRANGER

Ces expériences figurent dans l'annexe descriptive qui accompagne le diplôme, dite «supplément au diplôme» (article 3 de l'arrêté du 20 juillet 2005 relatif à la structuration et aux modalités de validation des enseignements dans les études d'architecture), accompagnée du certificat de l'établissement CALEA (Certificat d'aptitude à la langue étrangère pour l'architecture) si l'étudiant a obtenu le diplôme d'études en architecture conférant le grade de licence à l'ENSAPLV).

L'ENSAPLV souhaite offrir à chaque étudiant un moment fort à travers lequel il sera mis en situation de confrontation avec un contexte international. Cette mise en situation peut se réaliser de diverses manières : un séjour d'études de longue durée à l'étranger dans le cadre des conventions d'échanges d'étudiants établies par l'établissement avec des partenaires étrangers, par le stage obligatoire effectué à l'étranger ou par l'intégration à un atelier européen ou international. La mobilité des étudiants (vers des universités étrangères) devrait, dans cette structure du second cycle, advenir de préférence en semestre 7 pour un séjour semestriel, et aux semestres 7 et 8 pour un séjour annuel. En effet, pendant ces semestres, les enseignements délivrés peuvent trouver plus facilement leurs équivalents dans les établissements d'accueil, afin d'établir un contrat d'études le plus complet possible.

PRÉSENTATION DES UNITÉS D'ENSEIGNEMENT

M1 - DIPLÔME D'ÉTAT D'ARCHITECTE CONFÉRANT LE GRADE DE MASTER 60 ECTS					
Second cycle année 1 – 60 ECTS					
S7	Libellé de l'unité d'enseignement	ECTS	S8	Libellé de l'unité d'enseignement	ECTS
M.7.1	Projet architectural et urbain 1	15	M.8.5	Projet architectural et urbain 2	15
M.7.2	Construction1 et représentation	6	M.8.6	Séminaire thématique 2	7
M.7.3	Histoire, Sciences sociales et économie	5	M.8.7	Construction et Droit	4
M.7.4	Séminaire thématique 1 et enseignements optionnels d'initiation à la recherche	4	M.8.8	Histoire et philosophie	4
Total S7		30	Total S8		30

M2 - DIPLÔME D'ÉTAT D'ARCHITECTE CONFÉRANT LE GRADE DE MASTER 60 ECTS					
Second cycle année 2 – 60 ECTS					
S9	Libellé de l'unité d'enseignement	ECTS	S10	Libellé de l'unité d'enseignement	ECTS
M.9.9	Projet 3 Droit de l'urbanisme	15	M.10.11	PFE Soutenance et rapport de stage	30
M.9.10	Séminaire thématique 3 Enseignement intensif pluridisciplinaire ou ex-option thématique OT	15			
Total S9		30	Total S10		30

COMPOSITION DES UNITÉS D'ENSEIGNEMENT

SECOND CYCLE : ANNÉE 1 – SEMESTRE 7

UE	Code	Enseignement	Caractère	Nbr semaines	NOMBRE D'HEURES ENCADRÉES PAR MODE PÉDAGOGIQUE				Heures semest. encadrées	Heures encadr. / semaine	Heures trav. perso.	Coeff.	ECTS ENS	ECTS UE	
					COURS	TD	PRJT	SEMNI							
SEMESTRE 7 – ENSEIGNEMENTS NON POLARISÉS															
Semestre 7	M.7.1	P	PROJET 1	OC	16			136		136	8,5	204	0,85	13	15
		Po	OPTIONNEL PROJET 1	OC	14	21				21	1,5	29	0,15	2	
		Total M 7-1					21		136		157	10	233	1	
	M.7.2	CT	CONSTRUCTION 1	OC	14	21	28			49	3,5	41	0,50	3	6
		TR	TECHNIQUES DE REPRESENTATION	OC	14	21	28			49	3,5	41	0,50	3	
		Total M 7-2					42			98	7	82	1		
	M.7.3	HT	HISTOIRE DE L'ARCHITECTURE ET DE LA VILLE 1	OC	14	28				28	2	35	0,50	2,5	5
		SH	SCIENCES SOCIALES ET ÉCONOMIE	OC	14	28				28	2	35	0,50	2,5	
		Total M 7-3					56			56	4	70	1		
	M.7.4	S	SÉMINAIRE THEMATIQUE 1	OC	14	28		28		28	2		0,5	2	4
			SUIVI MÉMOIRE	OC	14		21			21	1,5	41	0,25	1	
		SoIR	OPTIONNEL INITIATION À LA RECHERCHE	OC	14	28	28			28	2	2	0,25	1	
	Total M.7.4					28	49		28	77	5,5	43	1		
	IP9			OC											
	TOTAL SEMESTRE 7									388	26,5	428			30

OC = Obligatoire Au Choix

O = OBLIGATOIRE

→ retour au sommaire

→ retour au sommaire

SECOND CYCLE : ANNÉE 1 – SEMESTRE 8

	UE	Code	Enseignement	Caractère	Nbr semaines	NOMBRE D'HEURES ENCADRÉES PAR MODE PÉDAGOGIQUE				Heures semest. encadrées	Heures encadr. / semaine	Heures travail perso.	Coeff.	ECTS ENS	ECTS UE
						COURS	TD	PRJT	SEMNI						
SEMESTRE 8															
semestre 8	M.8.5	P	PROJET 2	OC	16			136		136	8,5	204	0,85	13	15
		Po	OPTIONNEL PROJET 2	OC	14	21				21	1,5	39	0,15	2	
		Total M.8.5					21		136		157	10	233	1	
	M.8.6	S	Séminaire Thématique 2	OC	14			49		49	3,5	41	0,6	3	7
			Suivi mémoire 1	OC			14			14	1	46	0,2	2	
		So	Optionnel de séminaire 1	OC	14	28				28	2	22	0,2	2	
	Total M.8.6					56	14	49		119	8,5	109	1		
	M.8.7	CT	Construction 2	OC	14	49				49	3,5	11	0,50	2	4
		DR	Droit de la construction	OC	14	28				28	2	28	0,50	2	
		Total M.8.7					77				77	5,5	39	1	
	M.8.8	HT	Histoire de l'architecture et de la ville 2	OC	14	28				28	2	32	0,50	2	4
		PH	Philosophie	OC	14	28				28	2	32	0,50	2	
		Total M.8.8					56				56	4	64	1	
	TOTAL SEMESTRE 8									409	28	445			30
	TOTAL ANNÉE 1									797	54,5	873			60

10

SECOND CYCLE : ANNÉE 2 – SEMESTRE 9

	UE	Code	Enseignement	Caractère	Nbr semaines	NOMBRE D'HEURES ENCADRÉES PAR MODE PÉDAGOGIQUE				Heures semest. encadrées	Heures encadr. / semaine	Heures travail perso.	Coeff.	ECTS ENS	ECTS UE
						COURS	TD	PRJT	SEMNI						
SEMESTRE 9															
Semestre 9	M.9.9	P	PROJET 3	OC	16			136		136	8,5	198	0,70	13	15
		IPFE	Introduction au PFE	OC	14	28				28	2	28	0,15		
		DU	Droit de l'urbanisme	O.	14	28				28	2	28	0,15	2	
	Total M.9.9					56		136		192	12,5	254	1		
	M.9.10	S	Séminaire et Thématique 3 Suivi mémoire 2	OC	14		28			14	1	48	0,15		15
									28	2				3	
		So	Optionnel de séminaire 2	OC	14	28				28	2	2	0,1	1	
		SMS	Soutenance mémoire 8 ECTS	O								240	0,55	8	
		IP	Intensif pluridisciplinaire	OC	14	21	28			49	3,5	45	0,2	3	
	Total M.9.10					56	56			119	8,5	335	1		
	TOTAL SEMESTRE 9									311	21	589			30

11

SECOND CYCLE : ANNÉE 2 – SEMESTRE 10

	UE	Code	Enseignement	Caractère	Nbr semaines	NOMBRE D'HEURES ENCADRÉES PAR MODE PÉDAGOGIQUE				Heures semest. encadrées	Heures encadr. / semaine	Heures travail perso.	Coeff.	ECTS ENS	ECTS UE
						COURS	TD	PRJT	SEMNI						
SEMESTRE 10															
Semestre 10	M.10.11	PFE	Préparation projet de FIN d'études	OC	16			90		90	5,5	210			12
		SPFE	Soutenance PFE	O.					1		249			10	
		RS	Rapport de stage	O.	8					2		280			8
	Total M.10.11							90		93		739	1		
	TOTAL SEMESTRE 10									93	5,5	739			30
TOTAL ANNÉE 2									404	28	1328			60	
TOTAL GÉNÉRAL CYCLE MASTER									1201		2201				

→ retour au sommaire

→ retour au sommaire

CONDITIONS DE PASSAGE DANS L'ANNÉE SUPÉRIEURE ET D'OBTENTION DU DIPLÔME D'ÉTAT D'ARCHITECTE CONFÉRANT LE GRADE DE MASTER

12

Semestre 7	UE	Code enseignement	Enseignement	Coefficient	Conditions de validation	ECTS/ENS	ECTS/UE
	M7.1	P		Projet 1	0,85	Note minimale $\geq 10/20$	13
Po			Optionnel projet 1	0,15	Note minimale $\geq 8/20$ après rattrapage	2	
Total M 7-1			1	Moyenne UE $\geq 10/20$			
M7.2	CT		Construction 1	0,5	Note minimale $\geq 8/20$ après rattrapage	3	6
	TR		Techniques de représentation	0,5		3	
	Total M 7-2			1	Moyenne UE $\geq 10/20$		
M7.3	HT		Histoire de l'archi et de la ville 1	0,5	Note minimale $\geq 8/20$ après rattrapage	2,5	5
	SH		Sciences sociales et économie	0,5		2,5	
	Total M 7-3			1	Moyenne UE $\geq 10/20$		
M7.4	S		Séminaire 1	0,65	Note minimale $\geq 8/20$ après rattrapage	3	4
	SoIR		Optionnel Initiation à la recherche	0,35		1	
	Total M 7-4			1	Moyenne UE $\geq 10/20$		
TOTAL SEMESTRE 7						30	

[→ retour au sommaire](#)

Semestre 8	M8.5	P	Projet 2	0,85	Note minimale $\geq 10/20$	13	15
		Po	Optionnel projet 2	0,15	Note minimale $\geq 8/20$ après rattrapage	2	
Total M 8.5			1	Moyenne UE $\geq 10/20$			
M8.6	S	Séminaire 2	0,6	Note minimale $\geq 8/20$ après rattrapage	3	7	
		Soutenance mémoire d'étape	0,2	Moyenne UE $\geq 10/20$	2		
	So	Optionnel séminaire 1	0,2	Note minimale $\geq 8/20$ après rattrapage	2		
	Total M 8.6			1	Moyenne UE $\geq 10/20$		
M8.7	CT	Construction 2	0,5	Note minimale $\geq 8/20$ après rattrapage	2	4	
	DR	Droit de la construction et TD	0,5		2		
	Total M 8.7			1			
M8.8	HT	Histoire de l'archi et ville 2	0,5	Note minimale $\geq 8/20$ après rattrapage	2	4	
	PH	Philosophie	0,5		2		
	Total M 8.8			1	Moyenne UE $\geq 10/20$		
TOTAL SEMESTRE 8						30	
TOTAL ANNEE 1						60	

13

ÉTUDIANTS DE M1

CONDITIONS DE PASSAGE EN ANNÉE SUPÉRIEURE

Est autorisé à s'inscrire dans l'année supérieure, tout étudiant ayant obtenu la moyenne de 10/20 (sans note inférieure à la note minimale prévue) aux 8 unités d'enseignements (UEM) de M1, soit un total de 60 crédits ECTS

Est autorisé à titre dérogatoire à s'inscrire dans l'année supérieure, tout étudiant ayant validé au moins 48 ECTS et obligatoirement les 2 UE du projet (UEM71 et UEM85). Dans ce cas, l'inscription et la validation des UE manquantes doivent être effectuées en priorité. Les UE validées sont capitalisables.

Tout étudiant ayant validé moins de 48 ECTS n'est pas admis à s'inscrire dans l'année supérieure et doit redoubler l'année. Dans ce cas, seule l'inscription aux UE manquantes est obligatoire. Il est impératif de se réinscrire à tous les enseignements des UE non obtenues, seules les notes $\geq 10/20$ pourront être conservées.

[→ retour au sommaire](#)

Semestre 9	UE	Code	Enseignement	Coeff.	Conditions de validation	ECTS/ ENS	ECTS/ UE
M 9.9	P		Projet 3	0,85	Note minimale $\geq 10/20$	13	15
	IPFE		Introduction au PFE	0,15			
	DU		Droit de l'urbanisme	0,15	Note minimale $\geq 8/20$ après rattrapage	2	
	Total M 9.9			1	Moyenne UE $\geq 10/20$		
M 9.10	S		Séminaire 3	0,15	Note minimale $\geq 8/20$ après rattrapage	1	15
			Suivi de mémoire 2			2	
	So		Optionnel séminaire 2	0,1	Note minimale $\geq 8/20$ après rattrapage	1	
	SMS		Soutenance mémoire	0,55	Note $\geq 10/20$	8	
	IP		Intensif pluridisciplinaire	0,2	Note minimale $\geq 8/20$ après rattrapage	3	
	Total M 9.10			1	Moyenne UE $\geq 10/20$		
TOTAL SEMESTRE 9						30	

RATTRAPAGES

Pour tous les enseignements à l'exception du projet d'architecture, une 2ème session de contrôle des connaissances est organisée, l'une à la fin du premier semestre et l'autre à la fin du second semestre.

ATTENTION ! :
LE PROJET D'ARCHITECTURE N'EST NI COMPENSABLE NI RATTRAPABLE
IL FAUT DONC IMPERATIVEMENT OBTENIR 10/20

Cette session de rattrapage est organisée sur une seule journée fixée au calendrier universitaire de l'année en cours. En général il s'agit d'un samedi à la fin de l'inter-semestre pour les rattrapages du 1er semestre et d'un vendredi en juillet après les PFE pour les rattrapages du 2ème semestre.

Les étudiants ayant obtenu une notes éliminatoire c'est à dire inférieure à 8/20 doivent obligatoirement passer le rattrapage. Les étudiants ayant obtenu une note comprise entre 8/20 et 9,99/20 peuvent ou non passer les épreuves de rattrapage en fonction de la note finale pondérée obtenue dans l'unité d'enseignement. (cf coefficients de pondération).

La note de rattrapage ne peut être inférieure à la note de la première session.

CONDITIONS GÉNÉRALES D'ATTRIBUTION DU DIPLÔME D'ÉTAT D'ARCHITECTE CONFÉRANT LE GRADE DE MASTER

Le diplôme d'état d'architecte conférant le grade de master est délivré au vu de la validation de l'ensemble des UE constitutives de la formation, à savoir : la totalité des UE de 1ère et 2ème années incluant le PFE et la validation du stage obligatoire de formation pratique. Les délibérations des jurys sont souveraines.

DROITS À INSCRIPTION EN CYCLE MASTER

Un étudiant peut prendre au maximum trois inscriptions administratives annuelles en vue de l'obtention du diplôme d'état d'architecte conférant le grade de master. Un étudiant qui a bénéficié en 1ère année du second cycle de deux inscriptions annuelles et qui n'a pas été admis dans l'année supérieure n'est pas autorisé à se réinscrire dans cette année. A titre exceptionnel, le directeur peut autoriser un étudiant ayant épuisé ses droits à inscription à bénéficier d'une inscription supplémentaire sur proposition d'une commission pédagogique compétente. Cette commission qui se réunit au mois de septembre entend les étudiants concernés lors d'un entretien individuel et apprécie les motifs et justificatifs présentés par ces derniers. Les étudiants ayant épuisé leurs droits à inscription en premier cycle bénéficient à nouveau de cette possibilité après une interruption de leurs études de trois années et dans les conditions prévues aux premiers alinéas des articles 3 et 5 de l'arrêté du 20 juillet 2005 susvisé relatif aux cycles de formation des études d'architecture conduisant au diplôme d'état d'architecte conférant le grade de master.

Les étudiants ayant effectué une mobilité académique à l'étranger dans le cadre du programme Erasmus ou d'une convention, pourront, le cas échéant bénéficier d'une 4^{ème} année supplémentaire d'inscription en cycle master.

En vue de leur réorientation, les étudiants qui ne sont pas admis dans l'année ou le cycle supérieur peuvent bénéficier d'une attestation établie par le directeur précisant les semestres ou UE acquis avec les crédits ECTS s'y rattachant et les notes obtenues.

Semestre 10	M 10.11	PFE	Preparation Projet De Fin D'etudes		Note minimale $\geq 10/20$	12		
		PR	Suivi mémoire Parcours Recherche					
		SPFE	Soutenance PFE		Pas de note validé ou non	10		
		RS	Rapport de stage			8		
		Total M 10.11			1			
		TOTAL SEMESTRE 10						30
TOTAL GENERAL CYCLE MASTER						120		

SECOND CYCLE

PUBLICS

Le second cycle est ouvert aux titulaires du diplôme d'études en architecture conférant le grade de Licence ainsi qu'aux titulaires d'un titre français ou étrangers admis en dispense ou en équivalence de ce diplôme en application d'une réglementation nationale, soit de la validation de leurs études, de leurs expériences professionnelles ou de leurs acquis personnels en vue de l'accès à ce niveau d'études.

Les contenus des enseignements sont organisés autour de cinq idées :

- une approche multidisciplinaire équilibrée,
- au semestre 7 des enseignements qui complètent les enseignements du premier cycle et qui préparent les étudiants à aborder une fin de cursus autonome,
- des modes pédagogiques et des effectifs adaptés à des groupes réduits,
- un cursus offrant une grande possibilité de choix aux étudiants, avec la possibilité de personnaliser largement en partie son parcours.

OBJECTIFS

Le second cycle donne à l'étudiant la capacité à définir un projet architectural situé dans un contexte géographique et social. Il est largement fondé sur une grande autonomie, avec un très large choix de matières optionnelles qui permet à chaque étudiant de façonner son parcours à la carte et de préparer un parcours recherche. La première année du second cycle est également le moment privilégié pour bénéficier d'un programme d'échange international et d'un séjour long à l'étranger.

Un certain nombre de disciplines ont été réorganisées et renforcées pour faire de la première année de second cycle une année de formation à part entière, dans la prolongation des acquis du premier cycle, pour assurer une transition vers l'organisation des trois semestres ultérieurs en « unités de séminaire » et « unités de projet », et pour enfin accueillir les étudiants venant d'autres écoles françaises ou étrangères en leur permettant de s'intégrer à la culture de l'école.

Les enseignements de construction, d'histoire, de techniques de représentation, de sciences humaines et sociales (intégrant des enseignements d'économie et de droit) sont développés sur un ou deux semestres (sauf le droit qui se prolonge au semestre 9). Compte tenu de l'importance des promotions du second cycle, de la nécessité de déployer des pédagogies en groupes restreints et d'offrir des possibilités de choix aux étudiants, tous ces enseignements obligatoires sont répartis en plusieurs groupes au choix. En parallèle, un enseignement de projet est obligatoire pendant le semestre 7.

CONTENU

Les contenus des enseignements sont organisés autour de cinq idées :

- une approche multidisciplinaire équilibrée,
- au semestre 7 des enseignements qui complètent les enseignements du premier cycle et qui préparent les étudiants à aborder une fin de cursus autonome,
- des modes pédagogiques et des effectifs adaptés à des groupes réduits,
- un cursus offrant une grande possibilité de choix aux étudiants, avec la possibilité de personnaliser largement en partie son parcours.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

La première année du second cycle est également le moment privilégié pour bénéficier d'un programme d'échange international et d'un séjour long à l'étranger. Ce cycle constitue aussi une prise d'autonomie des étudiants. C'est pourquoi une grande liberté de choix est laissée aux étudiants tout au long de ce cycle :

- choix d'un groupe particulier dans un enseignement obligatoire ;
- choix d'enseignements optionnels thématiques au semestre 7 ;
- choix du sujet et du groupe de PFE parmi une offre très diversifiée.

Le second cycle comporte des enseignements communs non thématiques (32 crédits ECTS) et des enseignements liés au choix d'un thème d'approfondissement (88 crédits ECTS). Un parcours recherche spécifique permet de préparer une orientation future vers un doctorat à travers une initiation à la recherche et des modalités de soutenance spécifiques du mémoire et du projet de fin d'études conduisant à un diplôme d'état d'architecte avec la mention recherche.

SEMESTRE 7				
	Enseignements communs	ECTS	Enseignements thématiques	ECTS
UEM71			Projet	13
			Optionnel de projet	2
UEM72	Construction	3		
	Techniques de représentation	3		
UEM73	Histoire	2,5		
	Sciences humaines	2,5		
UEM74			Séminaire	3
			Optionnel initiation recherche	1
Total ECTS		11		19
Total ECTS	Enseignements communs et thématiques			30

SEMESTRE 8				
	Enseignements communs	ECTS	Enseignements thématiques	ECTS
UEM85			Projet	13
			Optionnel de projet	2
UEM86			Séminaire	5
			Optionnel de séminaire	2
UEM87	Construction	2		
	Droits de la construction	2		
UEM88	Histoire	2		
	Philosophie	2		
Total ECTS		8		22
Total ECTS	Enseignements communs et thématiques			30

SEMESTRE 9				
	Enseignements communs	ECTS	Enseignements thématiques	ECTS
UEM99	Droit de l'urbanisme	2	Projet	13
			Introduction au PFE	
UEM910	Intensif pluridisciplinaire	3	Séminaire	11
			Optionnel de séminaire	1
Total ECTS		5		25
Total ECTS	Enseignements communs et thématiques			30

SEMESTRE 10				
	Enseignements communs	ECTS	Enseignements thématiques	ECTS
UEM1011	Stage	8	PFE Suivi + soutenance	22
Total ECTS		8		22
Total ECTS	Enseignements communs et thématiques			30

TOTAL CRÉDITS ECTS DU CYCLE	
Enseignements communs non thématiques	32 ECTS
Enseignements thématiques	88 ECTS
TOTAL CYCLE	120 ECTS

THÉMATIQUES D'APPROFONDISSEMENT

AE **ARTS ET ESPACES**

Les enseignements adossés à ce thème offrent un cadre de réflexion articulé autour de l'analyse de modes opératoires, de dispositifs d'élaboration de la pensée dans des formes à priori non académiques. Ils accompagnent l'étudiant dans la fabrication de mémoires et de projets fondés, orientés et structurés par des démarches et processus artistiques.

ECT **ÉDIFICATION ET CULTURE TECHNIQUES**

Ce thème fédère des enseignements fondés sur une conscience du renouvellement incessant des savoirs scientifiques, des cultures techniques du projet et des pratiques constructives. Ils proposent à l'étudiant d'acquérir les connaissances lui permettant d'approfondir sa réflexion, critique et prospective, sur les méthodes de conception du projet, à des échelles et dans des contextes variés.

ETP **ENVIRONNEMENT, TERRITOIRES ET PAYSAGE**

Les enseignements adossés à ce thème questionnent les conditions de mise en œuvre d'un développement durable des territoires et des paysages, en y incluant celui des villes, des quartiers, des espaces publics et des bâtiments. Ils proposent aux étudiants des approfondissements portant sur les enjeux environnementaux et les modèles culturels qui sous-tendent les politiques d'aménagement.

PM **PATRIMOINES ET MUTATIONS**

Le thème définit un cadre commun d'enseignements qui s'intéressent prioritairement aux approches de ce qui est déjà-là : bâtiments, villes, paysages. Abordée dans le contexte du développement durable, la question du patrimoine est envisagée comme un héritage naturel et culturel en devenir, qu'il s'agit de comprendre, ménager et recréer.

TC **THÉORIES ET CRITIQUE**

Ce thème offre à l'étudiant le cadre et les instruments d'une réflexion théorique sur la conception architecturale et sur le projet entendu comme une « pratique critique ». Cette interrogation s'appuie sur l'histoire des théories et la critique architecturales d'une part, les sciences de la conception d'autre part.

VHS **VILLE, HABITAT ET SOCIÉTÉ**

Les enseignements regroupés dans ce thème traitent de problématiques urbaines sous l'angle des pratiques collectives et individuelles, et de l'évolution de la forme et de la structure de la ville à toutes les échelles. Ils s'intéressent aux représentations, formations et transformations d'architectures et d'aménagements destinés à l'usage quotidien : habitat, espaces de travail et lieux publics.

ENSEIGNEMENTS THÉMATISÉS

SEMESTRE 9

20

ARTS ET ESPACES		
Les enseignements adossés à ce thème offrent un cadre de réflexion articulé autour de l'analyse de modes opératoires, de dispositifs d'élaboration de la pensée dans des formes a priori non académiques. Ils accompagnent l'étudiant dans la fabrication de mémoires et de projets fondés, orientés et structurés par des démarches et processus artistiques.		
SÉMINAIRES	OPTIONNELS DE SÉMINAIRES	PROJET
S901A - Démarches plastiques et territoires urbains 3	So917 - Iconographie et structures spatiales pour le mémoire So929 - Via cinéma 2	Pg01 Projet 3 - Architectures, cinémas et territoires urbains Pg02 - Scénographie et architecture : De l'oeuvre au lieu
S901B - Scénographie et architecture : la scénographie un art du lieu 3	So934 - Patrimoine industriel : Art / Architecture 2 So933 - Optionnel parcours recherche	
S908 - Art, cinéma, architecture 3		

ÉDIFICATION ET CULTURES TECHNIQUES		
Ce thème fédère des enseignements fondés sur une conscience du renouvellement incessant des savoirs scientifiques, des cultures techniques du projet et des pratiques constructives. Ils proposent à l'étudiant d'acquérir les connaissances lui permettant d'approfondir sa réflexion, critique et prospective, sur les méthodes de conception du projet, à des échelles et dans des contextes variés.		
SÉMINAIRES	OPTIONNELS DE SÉMINAIRE	PROJET
S912 - Pratiques constructives du projet architectural, regard critique et prospectif.	So914 - Méthodologie et pratique de la programmation des équipements So917 - Iconographie et structures spatiales pour le mémoire So921 - Continuum numérique: conception, modélisation et fabrication. So933 - Optionnel parcours recherche	Pg13 - Le fait urbain comme producteur de textures urbaines de projet Pg16 - Projet urbain et villes européennes Pg19 - Architecture, Réhabilitation, Transformation Pg21 - Construire dans le construit

[→ retour au sommaire](#)

ENVIRONNEMENT, TERRITOIRES ET PAYSAGE		
Les enseignements adossés à ce thème questionnent les conditions de mise en œuvre d'un développement durable des territoires et des paysages, en y incluant celui des villes, des quartiers, des espaces publics et des bâtiments. Ils proposent aux étudiants des approfondissements portant sur les enjeux environnementaux et les modèles culturels qui sous-tendent les politiques d'aménagement.		
SÉMINAIRES	OPTIONNELS DE SÉMINAIRE	PROJET
Sg06 - Paysage/s 3 : l'actualité du paysage en débat	So901 - Architecture, Urbanisme, Paysage et Lumière/son. So904 - Prospective de la ville et projet urbain So913 - Histoire et théorie de la programmation So914 - Méthodologie et pratique de la programmation des équipements So933 - Optionnel parcours recherche	Pg01 - Projet 3 : Architectures, cinémas et territoires urbains Pg04 - Projet urbain participatif et conception architecturale Pg05 - ARCHITECTURE ET PROJET URBAIN. Bénarès (Inde) : Derrière la ville monumentale, la ville des petits riens... Pg06 - Détours II - vers les (éco)systèmes urbains. Ulaanbaatar Pg07 - Formes tissus péri urbains et projets résidentiels en région parisienne Pg09 - Architecture & partage - Maisons et paysages : processus et concepts. Ici, ailleurs et autrement. Pg10 - Projet 3 : Architecture en territoire inondable Pg14 - Conception et étude de l'édification d'un ensemble urbain de logements positifs en énergie (BEPOS) Pg19 - Architecture, Réhabilitation, Transformation Pg22 - MILIEUX HABITÉS : l'architecture aux rythmes de l'urbain et de la nature Pg23 - Milieux habités – construire l'urbanité dans une zone exposées à des risques naturel
S910 - Architecture environnement et développement durable 3		

21

[→ retour au sommaire](#)

PATRIMOINE ET MUTATIONS

Le thème définit un cadre commun d'enseignements qui s'intéressent prioritairement aux approches de ce qui est déjà-là : bâtiments, villes, paysages. Abordée dans le contexte du développement durable, la question du patrimoine est envisagée comme un héritage naturel et culturel en devenir, qu'il s'agit de comprendre, ménager et recréer.

SÉMINAIRES	OPTIONNELS DE SÉMINAIRE	PROJET
Sg13 - Milieux habités (philosophie, architecture, urbain, environnement)3 : ville / nature / monde et métamorphoses	Sog06 - Conception architecturale et démarche ergonomique Sog23 - Espaces et systèmes hybrides Sog33 - Optionnel parcours recherche Sog34 - Patrimoine industriel : Art / Architecture 2	Pg04 - Projet urbain participatif et conception architecturale Pg05 - ARCHITECTURE ET PROJET URBAIN. Bénarès (Inde) : Derrière la ville monumentale, la ville des petits riens Pg06 - Détours II - vers les (éco) systèmes urbains. Ulaanbaatar Pg10 - Projet 3 : Architecture en territoire inondable Pg13 - Le fait urbain comme producteur de textures urbaines de projet Pg14 - Conception et étude de l'édification d'un ensemble urbain de logements positifs en énergie (BEPOS) Pg21 - Construire dans le construit Pg22 - MILIEUX HABITES : l'architecture aux rythmes de l'urbain et de la nature Pg23 - Milieux habités – construire l'urbanité dans une zone exposées à des risques naturel
Sg15 - Histoire et pratiques des transformations du cadre bâti 3		

22

THÉORIES ET CRITIQUE

Ce thème offre à l'étudiant le cadre et les instruments d'une réflexion théorique sur la conception architecturale et sur le projet entendu comme une « pratique critique ». Cette interrogation s'appuie sur l'histoire des théories et la critique architecturales d'une part, les sciences de la conception d'autre part.

SÉMINAIRES	OPTIONNELS DE SÉMINAIRE	PROJET
Sg09 - Critique et histoire de l'architecture et de la ville 3	Sog13 - Histoire et théorie de la programmation Sog17 - Iconographie et structures spatiales pour le mémoire Sog33 - Optionnel parcours recherche	Pg10 - Projet 3 : Architecture en territoire inondable Pg13 - Le fait urbain comme producteur de textures urbaines de projet Pg16 - Projet urbain et villes européennes
Sg11 - Activités et instrumentation de la conception 3		

VILLE, HABITAT ET SOCIÉTÉ

Les enseignements regroupés dans ce thème traitent de problématiques urbaines sous l'angle des pratiques collectives et individuelles, et de l'évolution de la forme et de la structure de la ville à toutes les échelles. Ils s'intéressent aux représentations, formations et transformations d'architectures et d'aménagements destinés à l'usage quotidien : habitat, espaces de travail et lieux publics.

SÉMINAIRES	OPTIONNELS DE SÉMINAIRE	PROJET
Sg03 - Architecture, formations urbaines, habitat 3	Sog04 Prospective de la ville et projet urbain Sog06 Conception architecturale et démarche ergonomique Sog13 Histoire et théorie de la programmation Sog14 Méthodologie et pratique de la programmation des équipements Sog23 Espaces et systèmes hybrides Sog33 Optionnel parcours recherche Sog34 Patrimoine industriel : Art / Architecture 2	Pg01 Projet 3 : Architectures, cinémas et territoires urbains Pg04 Projet urbain participatif et conception architecturale Pg05 ARCHITECTURE ET PROJET URBAIN. Bénarès (Inde) : Derrière la ville monumentale, la ville des petits riens Pg06 Détours II - vers les (éco) systèmes urbains. Ulaanbaatar Pg07 Formes tissus péri urbains et projets résidentiels en région parisienne Pg09 Architecture & partage - Maisons et paysages : processus et concepts. Ici, ailleurs et autrement. Pg10 Projet 3 : Architecture en territoire inondable Pg14 Conception et étude de l'édification d'un ensemble urbain de logements positifs en énergie (BEPOS) Pg16 Projet urbain et villes européennes Pg19 Architecture, Réhabilitation, Transformation
Sg04 - Séminaire 3 APUS : architecture, projet urbain et sociétés 3		
Sg14 - La fabrique spatiale et culturelle des territoires durables 3		

23

ENSEIGNEMENTS NON THÉMATISÉS

SEMESTRE 9

M.9.9 - DROIT DE L'URBANISME	
DU	Droit de l'urbanisme

M.9.10 – INTENSIFS PLURIDISCIPLINAIRES (AU CHOIX)	
M 9.10 IP901	Transmettre l'architecture
M 9.10 IP902	Expérimentations artistiques Chalon sur Saône Patrimoine technique portuaire et transformation urbaine
M 9.10 IP904	La scénographie: atelier-projets
M 9.10 IP906	Dévions
M 9.10 IP908	Patrimoine industriel: Art/Architecture
M 9.10 IP909	Architecture et idéologie
M 9.10 IP910	Préparation linguistique espagnol
M 9.10 IP916	La voix de la synthèse des arts en architecture
M 9.10 IP917	Lutte contre l' habitat indigne-outils et pratiques
M 9.10 IP918	Histoire critique de l'archi et de l'urbanisme au Japon
M 9.10 IP921	Cultures visuelles et pratiques spatiales
M 9.10 IP922	Energie o ,transitions écologiques et énergétiques.Patrimoines et énergies
M 9.10 IP926	B.U.L XL Bidules ultra légers de grande taille
M 9.10 IP930	Des arbres dans la ville, des arbres pour la ville
M 9.10 IP932	Conception d'un habitat écologique à Hokkaido au nord du Japon-concours LIXIL
M 9.10 IP933	Predictive studio 24H
M 9.10 IP935	OBSERVATOIRE DU GRAND PARIS : ou comment suivre la transformation de la métropole.
M 9.10 IP936	Conception et réalisation d'objets en béton UHP moulé
M 9.10 IP937	Penser, écrire l'architecture en cinéma

ENSEIGNANT(E)S

SEMESTRE 9

M.9.9 – GROUPES DE PROJET- AU CHOIX	
P 901	C. ASLAN, J. BOULMIER
P 902	M. DESSARDO, G. GRIBÉ, M. MAZLOUMAN, J. GAUTEL
P 904	V. MOIMAS, B. WEBER, J. ZETLAOUI-LÉGER
P 905	C. LEBARBÉY, C. SECCI
P 906	O. BOUCHERON, C. BLANCOT
P 907	P. CHAVANES, G. GRIBÉ, A - G. COHEN
P 909	M. HAMMAMI, F. MEADOWS
P 910	D. LAPASSAT, J. BRUTER
P 913	R. KENLEY, C. GIRARD
P 914	A. LIÉBARD, L. PÉNISSON
P 916	E. LOCICÉRO, F. GUÉNA
P 919	F. GAUBIN, V. POIRIER
P 921	L. JACQUIN, P. LAUZANNE
P 922	D. REBOIS, T. BARBIER
P 923	E. DANIEL-LACOMBE, Y. GOURVIL

M.9.9 - DROIT DE L'URBANISME	
DU	R. CARVAIS

M.9.10 – SÉMINAIRE 3	
ARTS ET ESPACES	
S901A	C. ASLAN, O. JEUDY, L. FALZON
S901B	M. MAZLOUMAN, J. GAUTEL, Y. KNEUSE
S908	M. NEGRO, V. JOUVE, S. NAVA, H. REIP
VILLE, HABITAT, SOCIÉTÉ	
S903	M. BÉDARIDA, D. LEFRANÇOIS
S904	E. AMOUGOU, S. WACHTER, M. SAIDI SHAROUZ
S914	C. PEDELAHORE, J. JAUPITRE, V. LAGUIA
ENVIRONNEMENT, TERRITOIRES ET PAYSAGE	
S906	R. DEMARCO, J-M. ROBERT, C. ZAHARIA, Y. NUSSAUME
S910	A. D'ORAZIO, E. MACAIRE, I. IOSA, A. TUFANO
ÉDIFICATION ET CULTURE TECHNIQUE	
S912	S. BALEZ, D. HAMANI, N. BELKADI, Y. MAHIEU
PATRIMOINE ET MUTATIONS	
S913	X. BONNAUD, A. TUFANO
S915	K. BOWIE, V. NÈGRE, M. GAIMARD
THÉORIES ET CRITIQUES	
S909	P. CHABARD, S. DESCAT
S911	F. GUÉNA, V. MONIER, A. TÛSCHER

PROJET DE FIN D'ÉTUDES

PFE

M.9.10 – OPTIONNELS DE SÉMINAIRE AU CHOIX	
SO 901	D. COUILLARD
SO 904	S. WACHTER
SO 906	M. FENKER
SO 923	O. BOUCHERON
SO 917	R. KENLEY
SO 913	J - M. COGET
SO 914	J - M. COGET
SO 921	F. GUÉNA
SO 929	V. JOUVE, H. REIP
SO 933	E. AMOUGOU, K. BOWIE, P. CHABARD, F. GUÉNA, A. TUFANO, S. WACHTER, B. WEBER, X. BONNAUD, J. ZETLAOUI-LÉGER, I. IOSA, R. DE MARCO, N. BELKADI
SO 934	F. PINATEL, G. ROUVILLOIS

26

M.9.10 – INTENSIFS PLURIDISCIPLINAIRES OU EX OT AU CHOIX	
M 9.10 IP901	M. BOURDIER, C. VALLECILLO
M 9.10 IP902	O. JEUDY, J. BOULMIER
M 9.10 IP904	M. MAZLOUMAN, B. PIGOT
M 9.10 IP906	M. DESSARDO, Y. ROUBY
M 9.10 IP908	F. PINATEL, N. MOULIN
M 9.10 IP909	B. PATTERSON
M 9.10 IP910	V. TABOADA
M 9.10 IP916	P. VÉRITÉ
M 9.10 IP917	J - B. EYRAUD
M 9.10 IP918	M. BOURDIER
M 9.10 IP921	L. LOPEZ
M 9.10 IP922	A. TUFANO
M 9.10 IP926	Y. MAHIEU
M 9.10 IP930	B. NAVINER
M 9.10 IP932	Y. NUSSAUME
M 9.10 IP933	A. TUFANO
M 9.10 IP935	A. DE BIASE
M 9.10 IP936	T. MALIKIAN, D. MAGNAC
M 9.10 IP937	S. NAVA

ORGANISATION

Le choix réfléchi d'un sujet de PFE nécessite une phase préparatoire en semestre 9 pour construire puis valider un sujet. Cette préparation peut s'effectuer dans deux cadres différents :

- soit dans le cadre de deux groupes de projet S9-S10 piloté par un même groupe d'enseignants,
- soit dans le cadre de 2 groupes de projets distincts mais qui définissent entre eux une articulation.

Le semestre 10 est entièrement consacré à la finalisation du projet de fin d'études (PFE) qui termine le second cycle. Il ne comporte plus qu'une seule unité d'enseignement M 10.11 qui regroupe le projet consacré au PFE, sa soutenance, le rapport de stage et sa validation ainsi que l'encadrement du séminaire thématique consacré à la rédaction du mémoire et à la préparation de sa soutenance en cas d'option pour un parcours recherche.

La préparation du PFE compte 90 heures semestrielles encadrées (soit 5,5 heures hebdomadaires), selon un calendrier à la fois personnalisé et coordonné avec le groupe de suivi qui propose des encadrements collectifs et individuels.

Cet ultime semestre fait donc apparaître une très nette diminution des heures d'enseignement encadrées, correspondant à une prise croissante d'autonomie des étudiants, désormais pleinement engagés dans la finalisation de leur PFE.

CONSTITUTION DES GROUPES DE PFE

Les groupes de PFE constitués sont ordinairement rattachés à un thème d'approfondissement. Ils peuvent s'associer afin de mutualiser leurs moyens pédagogiques.

La direction d'études encadre l'étudiant dans un groupe de PFE et l'assiste dans la mobilisation des savoirs et des savoirs faire nécessaires.

Les étudiants choisissent un groupe de PFE parmi l'offre proposée.

Les directions d'étude de PFE se présentent aux étudiants par une note d'intention pédagogique précisant le thème ou l'objet d'étude qui les rassemblent, l'organisation de l'encadrement proposé aux étudiants ainsi que les objectifs qu'ils entendent assigner au PFE qu'ils encadrent. Une présentation des groupes de PFE aura lieu samedi 24 octobre 2015 à 9h45 en amphithéâtre 302.

1. Les étudiants formulent un choix sur la fiche d'intention d'inscription pédagogique et doivent la faire signer par un enseignant du groupe de PFE

2. Les étudiants devront rédiger une fiche de présentation de leur sujet pour le début du mois de janvier. Cette fiche devra présenter les intentions du projet sur la base des trois critères suivants : contextualité, habitabilité et constructibilité, comporter un titre, des mots clés et préciser les échelles du projet. Les sujets proposés seront examinés à la mi-janvier.

PRÉ-REQUIS POUR L'INSCRIPTION À UN GROUPE DE PFE

Pour s'inscrire dans un groupe pour l'introduction au PFE, les étudiants doivent avoir validé la totalité des unités d'enseignement de première année du second cycle y compris le «mémoire» qui doit impérativement être validé. Au semestre 10, la pré-inscription dans un groupe de PFE est confirmée après validation du sujet par le binôme d'évaluation et après vérification des pré-requis exigés et de la validation des unités d'enseignement M 9.9 (projet d'architecture et introduction au PFE) et M 9.10 (mémoire). Seul le stage peut être effectué après la soutenance du PFE. Toutefois il ne peut être effectué en même temps que le PFE. Des dispositions particulières sont prévues pour les étudiants ayant effectué une mobilité au cours de l'année précédente.

27

ENSEIGNEMENTS THÉMATISÉS

SEMESTRE 10 - PFE

ÉVALUATION DU PFE ET JURYS DE SOUTENANCE ET DE DÉLIBÉRATION

Évaluation du PFE

L'assiduité et l'avancée du travail dans le cadre du groupe de PFE seront évaluées tout au long du semestre 10 et feront l'objet, courant du mois de juin, d'un pré jury au sein du groupe de PFE qui validera ou non le travail. Cette validation conditionnera le passage devant les jurys de soutenance prévus en juillet ; Seuls les étudiant(e)s ayant validé le suivi du PFE seront autorisé(e)s à soutenir leur PFE durant la session de soutenance prévue au début du mois de juillet (cf calendrier universitaire)

Jurys de soutenance et de délibération

Les jurys de soutenance seront organisés les 3, 4, 5 et 6 juillet 2017.

La soutenance des PFE est publique et se déroule pendant une heure devant un jury composé de cinq personnes, émanation des groupes de PFE. La délibération finale est conduite par un jury constitué de neuf personnes. Le jury de délibération examine les propositions des jurys de soutenance, dont il valide ou invalide souverainement les propositions et peut se référer aux travaux qui restent affichés.

La délibération du jury se déroule à huis clos. À l'issue des opérations de soutenance, une note (sur 20), argumentée, est proposée au jury de délibération. Cette note n'est qu'une indication, destinée à faciliter la délibération finale du jury. Elle n'est pas publiée. À titre exceptionnel, le jury a la possibilité de proposer ses félicitations, à l'unanimité requise de ses membres. Les étudiants pourront être admis ou refusés. Il n'y aura aucune session de rattrapage.

PARCOURS RECHERCHE

Pour obtenir la mention recherche au diplôme d'architecte, un étudiant doit s'engager dans un parcours recherche dès le début de la 5ème année. Il s'agit d'un parcours spécifique proposé sous la forme d'un optionnel en semestre 9 aux étudiants désireux poursuivre leurs études au delà du master dans une école doctorale. Ce parcours fait l'objet d'un accord entre l'étudiant et un enseignant titulaire d'un doctorat du séminaire où l'étudiant est inscrit. Il fait l'objet d'une inscription particulière dans l'optionnel parcours recherche du semestre 9.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Au terme du deuxième semestre du séminaire (fin du semestre 8), et à la suite d'un avis favorable délivré lors du jury de mémoire d'étape, un étudiant peut être admis à compléter l'initiation à la recherche reçue aux semestres 7 et 8 dans un séminaire par une formation approfondie à la recherche au cours du semestre 9. Celui-ci établit, en accord avec un enseignant docteur du séminaire où il est inscrit, un contrat de formation approfondie à la recherche pour le semestre 9. Ce contrat présente un résumé du sujet de mémoire, ainsi que le nom du laboratoire de recherche dans lequel l'étudiant est encouragé à effectuer son stage de master. Ce contrat est soumis par l'enseignant et l'étudiant à une commission « parcours recherche » nommée par la CPR, et composé d'enseignants HDR et docteurs. Cette commission examine tous les ans en début d'année universitaire les propositions de contrat de formation approfondie à la recherche.

Validation : Pour valider le parcours recherche, l'étudiant admis dans un parcours recherche doit :

- valider l'optionnel parcours recherche (S9)
- valider son stage si possible dans un laboratoire de recherche.
- produire un mémoire de recherche et le valider lors de la soutenance organisée par les enseignants du séminaire en fin du semestre 9.

Obtention de la mention recherche lors de la soutenance du PFE : Pour obtenir la mention recherche à son diplôme d'état d'architecte, l'étudiant devra valider son parcours recherche, puis soumettre son mémoire à la commission « parcours recherche » pour solliciter la présentation devant le jury spécifique habilité à décerner la mention recherche, organisant la soutenance conjointe du PFE et du mémoire (cf. articles 17 et 34 de l'arrêté du 20 juillet 2005).

ARTS ET ESPACES
Les enseignements adossés à ce thème offrent un cadre de réflexion articulé autour de l'analyse de modes opératoires, de dispositifs d'élaboration de la pensée dans des formes à priori non académiques. Ils accompagnent l'étudiant dans la fabrication de mémoires et de projets fondés, orientés et structurés par des démarches et processus artistiques.
PFE 01 Démarches plastiques et projet urbain
PFE 02 Regards croisés : scénographie et architecture : de l'œuvre au lieu
PFE 11 Paysage/S : Architecture, processus et territoire urbain soutenable

ÉDIFICATION ET CULTURES TECHNIQUES
Ce thème fédère des enseignements fondés sur une conscience du renouvellement incessant des savoirs scientifiques, des cultures techniques du projet et des pratiques constructives. Ils proposent à l'étudiant d'acquérir les connaissances lui permettant d'approfondir sa réflexion, critique et prospective, sur les méthodes de conception du projet, à des échelles et dans des contextes variés.
PFE 10 Projets, Prospective et villes européennes
PFE 12 Le fait urbain et les pratiques du projet
PFE 19 Architecture raisonnée et construite de l'édifice
PFE 20 Approfondissement du projet naval
PFE 21 Construire dans le construit

ENVIRONNEMENT, TERRITOIRES ET PAYSAGE

Les enseignements adossés à ce thème questionnent les conditions de mise en œuvre d'un développement durable des territoires et des paysages, en y incluant celui des villes, des quartiers, des espaces publics et des bâtiments. Ils proposent aux étudiants des approfondissements portant sur les enjeux environnementaux et les modèles culturels qui sous-tendent les politiques d'aménagement.

PFE 01 Démarches plastiques et projet urbain

PFE 03 Projet urbain et villes d'ailleurs

PFE 04 Architectures et espaces urbains en mutations 1

PFE 05 Transposition(s)

PFE 06/09 Edifice public et formes urbaines/ Densifications et mutations en tissus péri-urbains. Projets d'habitats et d'équipements

PFE 07 Architecture & partage - Maisons et paysages - Processus et concepts. Ici, ailleurs et autrement.

PFE 11 Paysage/S : Architecture, processus et territoire urbain soutenable

PFE 12 Le fait urbain et les pratiques du projet

PFE 14 Dans les métropoles

PFE 23 MILIEUX HABITES : l'architecture aux rythmes de l'urbain et de la nature

PFE 25 Besoins sociaux et sanitaires dans la ville d'aujourd'hui

PFE 28 Milieux habités – construire l'urbanité dans une zone exposées à des risques naturels

PATRIMOINE ET MUTATIONS

Le thème définit un cadre commun d'enseignements qui s'intéressent prioritairement aux approches de ce qui est déjà-là : bâtiments, villes, paysages. Abordée dans le contexte du développement durable, la question du patrimoine est envisagée comme un héritage naturel et culturel en devenir, qu'il s'agit de comprendre, ménager et recréer.

PFE 03 Projet urbain et villes d'ailleurs

PFE 04 Architectures et espaces urbains en mutations 1

PFE 05 Transposition(s)

PFE 06/09 Edifice public et formes urbaines/ Densifications et mutations en tissus péri-urbains. Projets d'habitats et d'équipements

PFE 11 Paysage/S : Architecture, processus et territoire urbain soutenable

PFE 13 Paris Métropolitains

PFE 14 Dans les métropoles

PFE 21 Construire dans le construit

PFE 22 Du concept au projet architectural

PFE 23 MILIEUX HABITES : l'architecture aux rythmes de l'urbain et de la nature

PFE 25 Besoins sociaux et sanitaires dans la ville d'aujourd'hui

PFE 28 Milieux habités – construire l'urbanité dans une zone exposées à des risques naturels

THÉORIES ET CRITIQUE

Ce thème offre à l'étudiant le cadre et les instruments d'une réflexion théorique sur la conception architecturale et sur le projet entendu comme une « pratique critique ». Cette interrogation s'appuie sur l'histoire des théories et la critique architecturales d'une part, les sciences de la conception d'autre part.

PFE 10 Projets, Prospective et villes européennes

PFE 12 Le fait urbain et les pratiques du projet

PFE 13 Paris Métropolitains

VILLE, HABITAT ET SOCIÉTÉ

Les enseignements regroupés dans ce thème traitent de problématiques urbaines sous l'angle des pratiques collectives et individuelles, et de l'évolution de la forme et de la structure de la ville à toutes les échelles. Ils s'intéressent aux représentations, formations et transformations d'architectures et d'aménagements destinés à l'usage quotidien : habitat, espaces de travail et lieux publics.

PFE 01 Démarches plastiques et projet urbain

PFE 04 Architectures et espaces urbains en mutations 1

PFE 05 Transposition(s)

PFE 06/09 Edifice public et formes urbaines/ Densifications et mutations en tissus péri-urbains. Projets d'habitats et d'équipements

PFE 07 Architecture & partage - Maisons et paysages - Processus et concepts. Ici, ailleurs et autrement.

PFE 10 Projets, Prospective et villes européennes

PFE 13 Paris Métropolitains

PFE 14 Dans les métropoles

PFE 22 Du concept au projet architectural

PFE 23 MILIEUX HABITES : l'architecture aux rythmes de l'urbain et de la nature

PFE 25 Besoins sociaux et sanitaires dans la ville d'aujourd'hui

PFE NON THÉMATISÉ

PFE 26 Projeter et Transformer

ENSEIGNANT(E)S SEMESTRE 10

M.10.11 – GROUPES DE PROJET DE FIN D'ÉTUDES - AU CHOIX	
PFE01	CARLO ASLAN, JÉRÔME BOULMIER
PFE02	MAHTAB MAZLOUMAN, GÉRALD GRIBÉ, JAKOB GAUTEL
PFE03	CÉLIA LEBARBEY, CLAUDIO SECCI
PFE04	BENDICHT WEBER, VALENTINA MOIMAS
PFE05	OLIVIER BOUCHERON, CHRISTINE BLANCOT
PFE06	VINCEN CORNU, BRUNO GAUDIN
PFE07	FIONA MEADOWS, MONGI HAMMAMI
PFE09	VICTORIA PIGNOT, ALBERT - GILLES COHEN, VINCENT LAVERGNE, GÉRALD GRIBÉ
PFE10	ÉRIC LOCICERO, SERGE WACHTER, FRANÇOIS GUENA, NAZILA BELKADI
PFE11	YANN NUSSAUME, AGNES LAPASSAT, PHILIPPE HILAIRE, SÉVERINE ROUSSEL
PFE12	RON KENLEY, CHARLES GIRARD
PFE13	ANDRES ATELA, LUIS LOPEZ
PFE14	PATRICK LEITNER, DAVID FAGART
PFE19	FRANCK GAUBIN, STÉPHANE BARA
PFE20	CHRISTOPHE BARREAU
PFE21	PIETRO CREMONINI, PHILIPPE LAUZANNE
PFE22	DOMINIQUE BEAUTEMS
PFE23	DIDIER REBOIS, THIERRY BARBIER
PFE25	JEAN-MARC CHANTEUX, VARINIA TABOADA
PFE26	PASCAL QUINTARD-HOFSTEIN, RAPHAEL ARLOT
PFE28	ERIC DANIEL- LACOMBE, XAVIER BONNAUD

ANNUAIRE ADMINISTRATIF

SERVICE DE LA PÉDAGOGIE ET DE LA VIE ÉTUDIANTE

Catherine COMET, responsable : 23 12
 Bernard COIFFET, Licence 1, inscriptions : 23 13
 Soraya SERGENT, Licence 3, stages Licence et Master : 23 21
 Sébastien PETITJEAN, Licence 2 / Validation des acquis : 23 78
 Agnès MIRANDEL, Master : 23 18
 Patricia BERNAIX, Vie étudiante : 23 17
 Laurence PROBST, Bi-cursus : 23 16
 HMONP : 23 15
 Marie-Françoise SOTTO, Post-diplômes - DSA / DPEA : 23 45
 Capucine DESCATOIRE : Master et stages de Master

SERVICE DES RELATIONS INTERNATIONALES

Danielle HUGUES, responsable : 23 19
 Justine SIMONOT : 23 27
 Marie MALINOSKY : 23 20

SUPPORTS PÉDAGOGIQUES

ATELIER MAQUETTES
 Marc FAYOLLE DE MANS : 23.44

ATELIER NUMÉRIQUE (site Cambrai)
 Barmak LAHIJI : 01 40 05 56 44

BIBLIOTHÈQUE
 Alexandra THELIER, responsable : 23 31
 Damien DELAYE, Lucie TANGUY : 23 31

DOCUMENTATION
 Didier TOURADE, coordination : 23 36
 Sylviane CEDIA : 23 37

PÔLE IMAGE
 Hervé JÉZÉQUEL , responsable : 23 40
 Alain CHALU : 23 35
 Marcelo MENDOZA : 23 47

VIDÉOTHEQUE
 23 34